



Faire venir mon fils de 6 ans

Par **aminemam**, le **07/01/2013** à **06:50**

Bonjour,

Je suis algérienne conjoint de français pour le moment je dispose d'un récépissé de 4 mois j'aimerais savoir quelle est la procédure autre que le regroupement familial pour ramener mon garçon de 6 ans issu d'un premier mariage en algérie sachant que j'ai la tutelle et que je ne peut pas remplir les conditions du regroupement j'accouche bientôt je ne peut pas travailler et la durée de cette procédure est cruelle je ne peut pas laisser mon petit pendant un an est ce que mon mari peut faire cette demande en son nom s'il vous plait j'ai tant besoin de conseil et de réponse l'absence de mon fils m'a anéanti aider moi.

Par **AlexanderVas95**, le **07/01/2013** à **08:13**

Bonjour,

Pour tout acte à la Préfecture, la personne doit venir elle même et ne peut déléguer (c'est ce qui est marqué partout à la Préfecture) après peut-être qu'il y a des exceptions... Pour une procédure autre que regroupement familiale, vous pouvez le faire venir pour ses études. Mais après je pense que les délais sont à peu près les même, c'est la délivrance de visa qui met du temps.

Par **aminemam**, le **10/01/2013** à **14:03**

bjr je reviens de la prefecture et on m'a dit qu'il n'y avait pas d'autre procedure que le regroupement familial est ce que quelqu'un est deja passé par là pour me dire exactement quoi faire et si on a une sollution moin penible merci de votre aide